



**Built to Lead**

Pour publication immédiate : 1/9/2016

**GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE EXEMPTION DES TAXES SUR LES VENTES ET L'UTILISATION DES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE MAINTENANT EN VIGUEUR**

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que l'exemption des taxes sur les ventes de produits d'hygiène féminine vendus dans l'État de New York prenait effet aujourd'hui. En Juillet, le Gouverneur Cuomo a signé une loi (A.7555-A/S.7838) instituant cette exemption.

« L'élimination de cette taxe régressive pour les femmes était une question d'équité et je suis fier d'avoir signé cette loi pour corriger cette erreur », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Avec la loi en vigueur, nous avons fait un pas de plus vers un New York plus juste et plus équitable pour tous ».

Les produits d'hygiène féminine ont été imposables depuis que la taxe de vente de l'État a été instituée en 1965, alors même qu'une grande variété d'autres produits, comme les produits alimentaires et de planification familiale, en étaient exemptés.

New York est l'un des premiers États à se joindre au mouvement pour exempter les produits d'hygiène féminine de la taxe de vente, ce qu'on estime serait une épargne de 10 millions de dollars par an pour les femmes qui achètent des tampons et d'autres produits similaires.

Le 1er Août, le Ministère de l'Économie et des Finances de New York [à informé](#) tous les détaillants que cette exemption prendrait effet le 1er Septembre. Si un New Yorkais croit qu'il a payé cette taxe, il peut demander un remboursement en soumettant [le formulaire AU-11](#) et le reçu au Ministère des Finances. Les détaillants qui ont des questions au sujet de l'exemption peuvent contacter l'administration fiscale entre 8h30 et 16h30 au 518-485-1159.

###